



## Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

### Confirmation/nomination des points focaux nationaux pour le suivi du *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* et élaboration de rapports nationaux pour le *troisième Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommée «la Commission»), créée en application de l'article VI.1 de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Commission est une tribune intergouvernementale de débat et de négociation sur les questions relatives à la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture.

À sa quatorzième session ordinaire (Rome, 15-19 avril 2013), la Commission a adopté trois objectifs ayant trait aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, qui a été adopté par le Conseil de la FAO en décembre 2011. La Commission a prié la FAO d'appliquer ces indicateurs et de créer un modèle de rapport concernant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial puis de le mettre à la disposition de tous les pays. La Commission a également approuvé un calendrier pour l'établissement du *troisième Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle a insisté sur le fait que l'élaboration du troisième Rapport et le suivi du deuxième Plan d'action mondial devaient être totalement intégrés.

L'Organisation invite les pays à nommer un **point focal national pour les RPGAA**, chargé de diriger le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial au niveau national ainsi que l'établissement du rapport national devant servir au troisième Rapport, ou à confirmer le point focal déjà désigné. Le nom, le titre officiel, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopie ainsi que l'adresse électronique du point focal national doivent être communiqués le **31 octobre 2013** au plus tard au secrétariat du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission (courrier électronique: [ITWG-PGRFA@fao.org](mailto:ITWG-PGRFA@fao.org); télécopie: +39 06 570 53057).

Le modèle de rapport mis au point pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial sera transmis à tous les points focaux nationaux dès qu'il sera disponible. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture saisit cette occasion pour renouveler à ses Membres et à leurs représentations permanentes accréditées et ambassades l'assurance de sa haute considération.

---

La présente communication est envoyée aux Membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, selon les voies de communication officielles de la FAO, comme suit:

#### **Pour ACTION/INFORMATION, selon le cas:**

- Principaux destinataires (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.